



N° 28

Bulletin municipal de **VEBRET**



A nouveau, les cloches tintent.....

1er semestre 2009

Alerte aux tiques



En nombre dans les forêts, elles peuvent transmettre la maladie de Lyme.

Amoureux de la forêt, méfiez-vous des tiques. Tapie au coin du bois, cette bestiole sort de l'ombre à l'arrivée des beaux jours et pullulent dans nos contrées, du mois d'avril au mois d'octobre. « *Toutes les régions sont concernées hormis le littoral méditerranéen, prévient Pierre Josué, médecin à la fédération française de la randonnée pédestre. Elles sont très actives en journée, sous une température modérée, entre 10 et 15 °C, mais rares en altitude.* »

Ces acariens hématophages sont des réservoirs d'agents infectieux. Elles se nourrissent du sang de leurs hôtes pour accomplir leur mue et assurer leur reproduction. La plus redoutable est celle qui sévit en Europe : *Ixodes ricinus*, parce qu'elle est vecteur de la méningo-encéphalite à tiques (MET) et de la maladie de Lyme. Si l'on ne signale que très rarement des cas de MET en France, on y recense 5 000 à 10 000 cas d'infection de borréliose de Lyme chaque année. Le mal se manifeste par une forte fatigue, des douleurs articulaires, des troubles neurologiques et cardiaques.

Pour transmettre la maladie de Lyme, *Ixodes ricinus* doit être porteuse de la bactérie et rester suffisamment de temps accrochée – plus de vingt-quatre heures – à sa cible. Sa morsure est indolore et peut passer inaperçue. Puis une inflammation locale de la peau, une auréole rouge, devrait apparaître et s'étendre progressivement. Il faut alors vite consulter. Traitée rapidement par antibiotiques, la maladie ne laisse aucune séquelle. La meilleure des parades reste le port de vêtements longs, fermés et de couleurs claires, sans oublier une inspection minutieuse au retour des promenades.



Martine BETTI-CUSSO.

Sommaire

2		3	Mot du Maire
4	Renseignements utiles	5	Infos générales
6	École Numérique Rurale	7 & 8	Budget
9	Colombarium	10 à 13	L'essentiel des réunions du Conseil municipal
14 & 15	La vie qui passe	16	Au fil des jours
17 à 19	La vie des associations	20 & 21	Jeux

Rédaction – Documentation Mairie de Vebret et l'ensemble des responsables des associations.

Directeur de publication & mise en page :
Denis Letemplier Imprimé par nos soins.

Le mot du Maire :



Durant les 8 mois écoulés en 2008, je me suis acharnée à comprendre ce qu'était la gestion d'une commune et aujourd'hui, je suis en mesure de vous dire qu'avec beaucoup de ténacité, j'ai remédié à plusieurs dysfonctionnements accumulés au fil du temps, ce qui a permis de dégager un résultat de fonctionnement largement positif (+ 223 000 €) au 31/12/2008.

Ainsi, pour 2009, nous avons la possibilité de budgétiser, en autres, 130 000 € pour le projet école et 40 000 € pour la voirie et les chemins communaux.

En collaboration avec certain(e)s élu(e)s, nous avons élaborés des dossiers de demande de subventions et à ce jour, je peux vous assurer que notre travail est largement récompensé comme vous le découvrirez dans les pages suivantes. La Région et le Département soutiennent pleinement nos projets et nous encouragent à poursuivre.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de profiter pleinement de cette période estivale afin d'être tous en pleine forme à la rentrée de septembre.

Chantal BERNARD.

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale :

ATTENTION NOUVEAUX HORAIRES

A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009 :

- Ouverture du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.

Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 04 71 40 22 30.

- Permanence de Mme Le Maire : tous les lundis et les soirs à partir de 17 h 30.

Le bulletin municipal est édité en noir et blanc par nos soins. Cependant, il en existe une version couleur sur le site de la mairie à l'adresse suivante :

<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/bulletin.htm>

Rappel : La richesse du contenu du site (adresse : **<http://perso.orange.fr/mairie.vebret>**) est fonction de la participation de tous ceux qui possèdent des informations et qui voudront bien les transmettre soit à la mairie par courrier (ou par courriel), soit par l'intermédiaire des élus ou de la secrétaire de mairie, soit à cette adresse mail **sitemairie.vebret@orange.fr**.

Le Maire à ses administrés : mes devoirs, vos droits

Obligations du maire :

- Si un administré signale au maire de sa commune des nuisances de voisinage, quelle que soit la nature des nuisances, le premier élu qui détient une autorité de police générale a le devoir d'intervenir auprès du ou des administrés mis en cause par le plaignant.
- Si une parcelle est située à moins de 50 mètres d'une zone d'habitation, le propriétaire est tenu d'en assurer l'entretien. Cette situation relève donc du pouvoir de police du maire. L'article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales précise que, par arrêté de mise en demeure, l'élu doit notifier au propriétaire l'obligation de réaliser les travaux de remise en état. Faute d'intervention dans le délai indiqué, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire de la parcelle en friche.
- L'entretien des chemins ruraux ne constitue pas pour la commune une dépense obligatoire. Autrement dit, les riverains ne peuvent en principe pas exiger de la commune qu'elle entretienne un chemin rural.

Infos municipales :

- **Travaux de voiries :**

Chaque année un programme de réfection des voies communales et des chemins ruraux sera mis en place en fonction de l'urgence des travaux. Un document, établi par la DDEA, servira de base pour le choix des travaux à effectuer en priorité.

En 2009, montant des travaux ayant été consacré au maintien de la voirie : 29000 €

° goudronnage de voies communales : 22000 € (subvention de 6500 € du FEC –Fond d'équipement des communes – Conseil général et 3500 € de l'enveloppe parlementaire du député J-Y BONY)

° réfection de chemins communaux : 7000 €.

- **Le ramassage des encombrants** aura lieu le **mardi 18 Août 2009**. Pour chaque village, un ou plusieurs points de dépôt seront signalés par des affichettes. Les personnes qui ne peuvent, pour des raisons de santé, utiliser ces points de ramassage doivent se faire connaître à la mairie pour un passage à domicile.
- Changement des chaudières dans les logements locatifs de Cheyssac (ancienne école).
- Des efforts ont été faits dès cette année pour le fleurissement du village, nous les poursuivrons l'an prochain.
- La communauté de communes organise en Septembre 2009 un stage « réalisation de murs en pierres sèches ». A la demande de Madame le Maire ce stage aura lieu sur la commune de Vebret et notre employé communal y participera. A cette occasion, les murs proches de l'église seront restaurés en partie par les stagiaires et leurs formateurs puis par la commune.
- Pour fêter le titre de Champion du Cantal et le passage en Élite, le plus haut niveau du district du Cantal, de l'A. S. Vebret, une remise d'équipement aura lieu, suivi d'un repas offert par la municipalité aux joueurs du club. Cette réunion festive se tiendra au stade le 25 juillet en fin d'après-midi.
- Dans le cadre culturel mis en place par la Communauté de communes Sumène-Artense, la municipalité et l'école de Vebret participeront au projet « Bestiaire roman ». La municipalité accueillera un artiste plasticien « en résidence », celui-ci travaillera avec les artistes amateurs locaux et les enfants des écoles. Les enfants confectionneront des masques, prépareront une exposition de leurs travaux pour l'été prochain et participeront à un grand carnaval avec l'ensemble des enfants des écoles adhérant au projet intercommunal. Des visites de sites et d'édifices romans sont également prévues pour les enfants au cours de l'année scolaire.
- **Lundi 3 Août à 20H l'église de Vebret** accueillera les concertistes Gérard DELBOS (Ténor, Professeur de chant au Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac) et Cathy FLORENCE (Pianiste accompagnatrice). Le Duo Cévenole a un répertoire très varié comprenant des mélodies, des airs et autres répertoires classiques tout à fait abordable pour le grand public. Venez nombreux !
- Notre commune fait l'objet de demandes constantes et importantes de logements locatifs. Pour essayer d'y répondre la municipalité a pris, dès cette année, des mesures concrètes :
 - ° Obtention de l'extension du programme HLM ; un nouveau pavillon va être construit et sera disponible courant 2010
 - ° La construction de la nouvelle école maternelle près de l'école primaire (ouverture prévue rentrée scolaire 2011) permettra de transformer les locaux de l'école de Couchal en logements locatifs.
 - ° Prospection des terrains pouvant accueillir, en partenariat l'Office Public de l'Habitat et le Polygone, des constructions avec accès à la propriété pour de jeunes couples.
- Mais la municipalité seule ne pourra répondre à cette demande c'est pourquoi nous encourageons les propriétaires de maisons inhabitées à les louer. L'augmentation du nombre de maisons habitées correspond

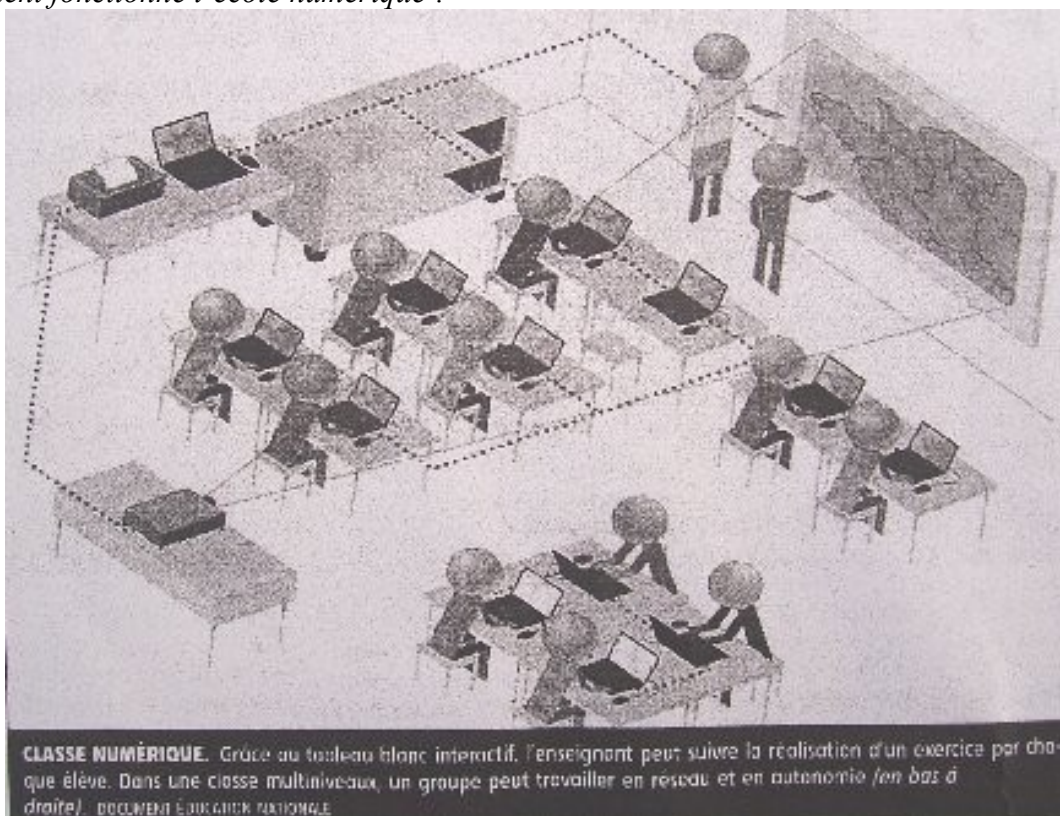
à un partage des charges fixes donc à leur réduction. Rappelons que des aides existent pour la restauration de maisons destinées à la location et que les services fiscaux sont à votre disposition pour étudier les variations d'impôts qui pourraient être liées à une telle opération. Madame le Maire se propose de mettre en relation les personnes candidates à la location et les propriétaires acceptant de louer. Des solutions existent pour minimiser au maximum les risques pris par les propriétaires. La proposition est également valable pour les propriétaires désirant vendre leur bien. La méconnaissance du parc de maisons disponibles à la vente empêche de répondre rapidement et efficacement aux demandes déposées à la mairie par des personnes désireuses de s'établir sur la commune.

Projet « École numérique rurale »

Dans le cadre du plan « École Numérique Rurale » toutes les communes du Cantal de moins de 2000 habitants pouvaient faire acte de candidature en déposant un projet pédagogique. Seules 36 communes ont été choisies pour bénéficier d'une aide en équipement informatique interactif.

La commission de validation des candidatures s'est tenue le lundi 8 Juin 2009 et le projet de Vebret a été retenu pour le canton. Cette attribution par les services de l'Inspection académique nous a été confirmée par une lettre du sénateur Pierre JARLIER en date du 11 Juin 2009.

- *Comment fonctionne l'école numérique ?*



- *Quels matériels utilise-t-elle ?*

- une classe mobile (8 postes élèves :ordinateurs portables),
- un tableau blanc interactif,
- un logiciel de ressources pédagogiques avec un ordinateur
- un vidéoprojecteur
- 2 micro-ordinateurs portables pour les enseignants
- 2 logiciels de supervision pédagogique de salle de classe
- une imprimante laser couleur
- un accès internet de haut débit.

Pour tous les initiés et les curieux, rendez-vous sur le site de la mairie pour tous les détails concernant ce matériel informatique et son fonctionnement !

Coût du projet soumis à subvention : 11 992,78 € Montant de la subvention : 9 000 €
Financement restant à la charge de la commune : 2992 €

Le Budget

BUDGET EFFECTIF 2008			
<u>les dépenses de fonctionnement</u>		<u>les dépenses d'investissement</u>	
Charges à caractère général : eau, électricité bâtiments communaux et éclairage public, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements	126 406,92	Acquisition mobilier matériel	3 476,89
Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic	151 938,35	Bâtiments communaux (changements des fenêtres de l'école primaire)	3 626,37
Autres charges de gestion courante : indemnités de fonction maire et adjoints, service incendie, subventions	56 735,04	Voirie communale Lachamp	61 637,31
Charges financières : intérêts d'emprunts	25 622,57	Acquisition terrains	6 080,69
Dépenses imprévues : réserve	5 466,00	Emprunts et dettes assimilées	45 160,96
Virement à la section d'investissements	1 888,00		
Total	368 056,88	Total	119 982,22
<u>les recettes de fonctionnement</u>		<u>Recettes d'investissements</u>	
Produits des services et ventes divers : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetièrè	20 322,74	FCTVA : remboursement de la TVA 2006	12 437,00
Impôts et taxes : contributions directes, taxe additionnelle	220 453,68	Subventions d'investissement	13 017,00
Dotations, subventions, participations : dotation forfaitaire, dotation solidarité, participation des communes d'Antignac et de la Monselie aux dépenses scolaires	200 909,15	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00
Atténuation de charges : remboursement de salaires CAE, congés maladie, gestion agence postale	16 877,64	Excédent de fonc. Capitalisés	76 944,25
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes	24 958,52	Amortissement	7 553,55
Produits exceptionnels et financiers : vente terrains et intérêts parts sociales d'emprunts	7 664,74	Total	144 951,80
Total	491 186,47	Solde	24 969,58
Solde	123 129,59	- déficit 2007	63 998,40
+ excédent 2007	100 606,46		
Excédent fonctionnement fin 2008	223 736,05	Déficit investissement fin 2008	-39 028,82

BUDGET PRIMITIF 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT	669 469,23 €	SECTION D'INVESTISSEMENTS	394 739,05 €
Charges de fonctionnement :		Charges d'investissements :	
Charges à caractère général : eau, électricité bâtiments communaux et éclairage public, combustibles, fêtes et cérémonies, assurances, entretien et fournitures voiries, bâtiments, frais de télécommunications et d'affranchissements	119 720,00	Bâtiments communaux (changements des fenêtres de l'école primaire)	58 000,00
Autres charges de gestion courante : indemnités de fonction maire et adjoints, service incendie, subventions	63 512,00	Projet écoles +chauffage (honoraires)	15 000,00
Charges de personnel : salaires, cotisations patronales URSSAF, caisses de retraites, accident du travail, Assedic	156 575,00	Réfection de voiries communales	40 000,00
Dépenses imprévues : réserve	25 000,00	Étude carte communale	2 500,00
Charges financières : intérêts d'emprunts	24 100,00	Projet construction écoles	130 000,00
Charges exceptionnelles	500,00	Acquisition mobilier matériel	22 000,00
Virements à la section d'investissements	280 062,23	Remise en état des cloches	4 800,00
	669 469,23	Éclairage public	6 000,00
		Emprunts et dettes assimilées	47 700,00
		Dépenses imprévues	29 710,23
		Report budget 2008	39 028,82
Principaux postes de recettes		Recettes d'investissements	
Produits des services et ventes divers : redevance camping, cantine scolaire, concessions cimetière	18 700,00	FCTVA : remboursement de la TVA 2007 et 2008	41 304,00
Impôts et taxes : contributions directes, taxe additionnelle	234 805,00	Subvention Conseil Général Auvergne pour le remplacement des fenêtres	16 157,00
Dotations, subventions, participations : dotation forfaitaire, dotation solidarité, participation des communes d'Antignac et de la Monselie aux dépenses scolaires	193 297,00	Subvention DRAC Auvergne pour le remplacement des fenêtres	8 789,00
Atténuation de charges : remboursement de salaires CAE, congés maladie, gestion agence postale	15 600,00	Subvention État pour la remise en état des cloches	1 999,00
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, location de la salle polyvalente et des gîtes	21 160,00	Subvention Région pour la remise en état des cloches	799,00
Produits exceptionnels	1 000,00	Excédent de fonc. capitalisés	39 028,82
Opé. ordre de transfert à l'intérieur de la section	200,00	Produit des cessions d'immob.	6 200,00
Report budget 2008	184 707,23	Virements de la section d'investissements	280 062,23
		Dépôts et cautionnements reçus	400,00

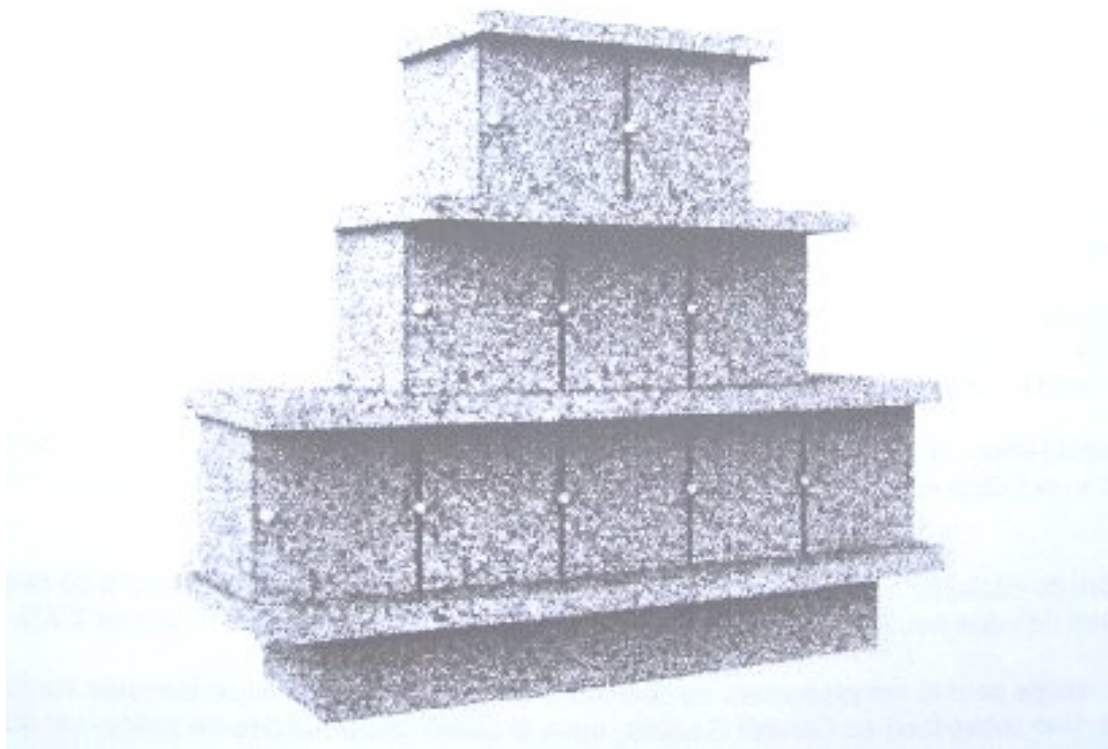
PROJET DE MISE EN PLACE D'UN COLUMBARIUM

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a envisagé de construire un columbarium.

Ce monument est composé de plusieurs cases dont chacune est destinée à l'inhumation de deux urnes cinéraires.

Nous comprenons qu'il est difficile d'envisager cet instant de la vie mais nous aimerions connaître le sentiment de la population vis-à-vis de ce mode d'inhumation. Cela nous permettrait de déterminer la grandeur d'un monument éventuellement constructible.

Nous comptons sur votre sensibilité et vous remercions de nous apporter toutes vos suggestions ou remarques.



COUPON REPONSE

FAMILLE :

LIEU-DIT :

SERAIT INTERESSEE PAR L'ACQUISITION D'UNE CASE

L'essentiel des réunions du Conseil municipal :

Le détail de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse :
<http://pagesperso-orange.fr/mairie.vebret/reunions.htm>

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2009

Remise en état de fonctionnement des cloches de l'église par l'entreprise BODET. Le montant des travaux de remise en fonctionnement s'élève à 3998,00 € H.T. avec participation de l'État (50%) et du Conseil Général (20%). La part communale s'élèvera à 1199,40 € H.T.

Acceptation de participer pour moitié à l'acquisition des matériaux et la mise en place de la clôture mitoyenne entre l'atelier de Richard Besson et l'atelier municipal à la zone artisanale.

Au four de Cheyssac, vente d'une part de la parcelle cadastrée Section B n° 1552 d'une contenance de 146 m² permettant l'accès à ce bâtiment à 2 € le m² (plus frais).

Décision de suspendre l'adhésion (environ 800 €) au CNAS (Comité National d'Action Social au profit des agents communaux) pour 2009 (avec remise en cause de l'adhésion tous les ans en fonction des besoins des agents). En contrepartie une indemnité annuelle de 115 Euros sera versée annuellement à chacun des agents concernés.

Durant l'année 2008, Mmes et Mrs BHAUD Yvonne, PONTY Éliane, LETEMPLIER Denis et GERAUD J-Marc, ayant utilisé leur voiture personnelle pour répondre à des contraintes municipales, bénéficieront de frais de missions selon le barème kilométrique en vigueur.

Pour l'aménagement de la route départementale n°3, le Département a fait l'acquisition d'un montant de 116,80 €, au lieu-dit « les Côtes », d'une partie de la parcelle cadastrée Section B n°1270 appartenant à la commune de Vebret.

Approbation du déclassement d'une partie du chemin rural n°38 à Verchalles au profit de riverains demandeurs et à l'ouverture de voirie nouvellement créée qui s'est déroulée du 5 janvier au 19 janvier 2009.

Devis demandés pour le remplacement de certains panneaux de signalisation vétustes sur le territoire de la commune. Une subvention au Conseil Général, dans le cadre des amendes de police, est aussi demandée.

Achat d'un chariot de stockage pour les plateaux et les pieds des tables de la salle polyvalente pour un coût de 532,22 € TTC

Besoin de remplacement de l'évier et du meuble de la cantine scolaire.

Mise en projet d'une plaquette relative à la présentation de la salle polyvalente et des gîtes en vue d'améliorer la location de la salle polyvalente et des gîtes.

Chaque membre du conseil municipal a pris une assurance personnelle couvrant les élus dans le cadre de leur mission.

Présentation par M. Didier MORIN de la nouvelle composition du bureau du SISTOM: Mr MAISONNEUVE, Président, Mr DIF, Vice-président et Mr FOURNIAL, trésorier

Compte-rendu par Mme BHAUD d'une réunion commission culture de la CCSA.

Distribution à tous les conseillers, pour examen et réflexion, du compte administratif 2008 et préparation du budget primitif 2009.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2009

Présentation par Mme BOYER Josette, receveuse municipale, du compte administratif 2008 et du budget primitif 2009. (Voir détails dans l'article sur le budget).

Le conseil a voté le budget 2009 par 10 Pour, 1 Contre et 3 Abstentions.

Programmation de travaux de renforcement sur les voiries communales de Couzans, Verchalles et la Monthélie pour un montant total de 25 610,31 € TTC avec demande de subvention dans le cadre du Fond d'Équipement des communes rurales auprès du conseil Général.

Demandes de subvention pour les chemins ruraux dans le cadre des réserves parlementaires.

Dépôt d'un dossier relatif au projet de la construction de la nouvelle école et au projet de la chaufferie des bâtiments communaux pour une demande de subvention au niveau du Conseil Général.

Application de la loi de finances rectificative pour 2009 portant relance de l'économie : le versement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) dû au titre de 2008 sera versé dès 2009 au lieu de 2010. Cela permettra d'investir plus en 2009 que la moyenne des dépenses réelles d'équipement engagées au cours des années 2004 à 2007, soit 103 708 €.

Suite au départ de Mme LASCOMBES Raymonde, ont été recrutées Madame VITTORI Catherine et Mme ESPINASSE Jacqueline, dans le cadre d'un contrat saisonnier, l'un du 1er mars au 31 août 2009 à raison de 19H30 par semaine et l'autre du 1er mars au 30 juin 2009, à raison de 4 heures hebdomadaires.

Acquisition d'un montant total de 624,17 € TTC (imputé dans la section d'investissement) de quatre bains-marie électriques permettant aux associations de maintenir les plats au chaud pour les repas dansants.

Madame PONTY Éliane expose son projet de fleurissement de la commune.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2009

Le recensement de la population 2006 étant moins favorable que celui de 1999, le régime indemnitaire passe à 17 % de l'indice 1015 pour le Maire et à 6,6% pour les adjoints.

Décision de remplacement des trois chaudières des appartements de l'ancienne école de Cheyssac.

Décision, pour la station d'épuration de Cheyssac, de prévoir un déversoir d'orages canalisant l'eau protégeant ainsi les moteurs de pompes qui « grillent » régulièrement.

Une bouche d'égout endommagée sur la zone artisanale de Verchalles sera réparée.

Décision de l'acquisition d'un columbarium comprenant 10 cases destinées à recevoir 2 urnes cinéraires à l'intérieur de chacune d'elles.

Les règles d'application de deux tarifs pour la location de la salle polyvalente n'étant pas appliquées, il a été instauré un tarif unique de 250 € qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2010

Le Président de la Communauté de Communes Sumène Artense a accepté pour la redevance 2009 sur les ordures ménagères du camping municipal de passer de 270 € à 135 €.

Proposition de vente d'herbe sur la parcelle cadastrée Section B n° 337, d'une contenance de 7930 m², lieu-dit Repastil, pour la période du 15 mai au 15 octobre 2009.

Une réunion concernant la consommation d'électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage public a été organisée en présence de deux interlocuteurs EDF afin d'actualiser les différents contrats.

La Cérémonie du 8 mai aura lieu le 9 mai à Antignac à 14H30.

Le tour du Cantal pédestre est relancé. Vu les délais trop courts, la commune de Vebret décide de ne pas y participer cette année.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2009

Augmentation du tarif du prix de la semaine pour l'utilisation du pèse bétail sur la ZAC de Verchalles. Ce prix non modifié depuis février 2005 passe de 23 € à 25 €.

A compter du 1^{er} Septembre 2009, le prix du ticket de cantine passera de 2,15 € à 2,20 € pour les enfants et de 4,20 € à 4,30 € pour les adultes.

Acquisitions de terrains communaux. Plusieurs demandes d'acquisition de terrains communaux ont été déposées par des administrés. Après examen de ces demandes, le conseil diffère sa décision, une commission d'étude est mise en place.

Madame le Maire propose au conseil municipal de réviser le prix de vente d'herbe d'un terrain communal exploité par un administré depuis 1995. Elle demande une réactualisation du prix de cette vente. Un temps de réflexion est demandé par certains membres du Conseil.

Concernant le terrain communal situé à côté de la zone artisanale, le conseil municipal décide de le laisser à titre gracieux pour une année supplémentaire à Mr BROCS. En contre partie celui ci devra nettoyer le terrain dans sa totalité, (passage du gyrobroyeur sur les pourtours)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un bail emphytéotique de 52 ans avait été signé entre la commune de VEBRET et l'Office Public de l'Habitat du Cantal le 20 décembre 1995 pour la construction de trois pavillons. La durée de ce bail sera prorogée à partir du 1^{er} juillet 2009 pour la construction d'un quatrième pavillon.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail.

Le réfrigérateur et le meuble-évier de la cantine scolaire n'étant plus aux normes d'hygiène et de sécurité, il convient de les remplacer durant les vacances scolaires.

Plusieurs offres de prix ont été demandées auprès de divers concessionnaires pour une armoire frigorifique d'une capacité de 600 litres et un meuble-évier inox. Le montant total de ce matériel s'élève à environ 2000 €HT.

État d'avancement du projet de regroupement des bâtiments scolaires dans le centre bourg :

subventions attribuées à ce jour :

DGE État :	95 200 €,
Conseil Général Développement du Territoire :	81 600 €,
Reliquat FEC 2004 :	6 010 €.
Budgété année 2009	130 000 €

D'autres réponses favorables aux demandes de subventions, devraient permettre de réaliser ce projet sans avoir recours à l'emprunt.

Le conseil municipal, par neuf voix pour et cinq abstentions, décide de poursuivre les démarches en vue de concrétiser le projet.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un reliquat de 6010,00 € concernant la subvention accordée au titre du FEC 2004 pour l'aménagement de la mairie reste disponible.

Elle demande au conseil municipal d'annuler la délibération en date du 05 mars 2004 pour solliciter le transfert du solde sur le projet de regroupement des bâtiments scolaires comme évoqué lors de la réunion du FEC en date du 04 juin 2009.

Le conseil se montre favorable à cette demande.

Dans le cadre du regroupement des bâtiments scolaires, il convient d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section ZM n° 122 appartenant à Mr BESSON J-Luc. Le propriétaire et le fermier ont donné leur accord pour cette cession de terrain à raison de 0,30 € le mètre carré. Le conseil municipal, à neuf voix pour et cinq abstentions, accepte cette proposition.

Dans le cadre du plan « École numérique rurale » la commune de VEBRET a été retenue pour bénéficier de ce plan, comme le confirme une lettre du Sénateur Pierre Jarlier. Une convention doit être signée entre le ministère de l'Éducation Nationale et la commune de Vebret.

Pour la relance de l'économie, le gouvernement a proposé aux communes de moins de 2000 habitants retenues de financer à hauteur de 80% l'équipement informatique

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention et à faire l'acquisition du matériel (ordinateurs, tableau blanc interactif..) pour un montant de 12 000 € HT.

Apport financier de la commune 3 000 €.

Madame le Maire donne lecture d'une lettre en date du 22 juin 2009 du Conseil Général du Cantal indiquant qu'il avait décidé de mettre en place, dans le cadre de sa nouvelle charte départementale pour le développement du sport adoptée le 27 mars 2009, une aide financière à hauteur de 50 % pour l'acquisition de défibrillateurs. Madame le Maire propose de profiter de ce dispositif pour équiper le stade de football et demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition du matériel entre la commune et l'association sportive. Le conseil donne son accord pour que la commune soit partie prenante de ce dispositif.

Le PASSCANTAL est un chéquier de réduction destiné à tous les jeunes cantaliens, sans critères de ressources, âgés de 11 à 17 ans, leur permettant de découvrir et de pratiquer en dehors du temps scolaire des activités culturelles, sportives et de loisirs. Pour obtenir ce chéquier, il suffit de remplir un bon de commande disponible sur le site internet du Conseil Général à partir du 1^{er} août 2009 ou auprès des mairies, produire un justificatif d'âge et de résidence et de verser la somme de 8 €

Madame le Maire propose que la Mairie prenne en charge la participation de 8 € pour chacun des adolescents intéressés sur la commune.

Le conseil municipal se montre favorable à cette action.

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- les travaux concernant le changement des chaudières à gaz des appartements locatifs de Cheyssac ont été réalisés.

- Les travaux de voiries communales et chemins ruraux ont été effectués..

Le coût des travaux de voiries communales s'élève à 24 000 €. A ce jour des aides à ce financement nous ont été accordées :

- subvention du Conseil Général au titre du FEC 6 500 €

- subvention au titre de la réserve parlementaire de Mr BONY 3 250 €.

Le coût des travaux effectués sur les chemins ruraux s'élève à 9.000 € entièrement financé par la commune.

Élections Européennes du 7 juin 2009 :

Inscrits à Vebret	449	% Vebret	% France
Votants	167	37,19	40,65
Blancs et nuls	11	6,59	4,34
AUDY (Majorité présidentielle)	37	22,16	27,87
WEBER (PS)	35	20,96	16,48
BEAUFILS (Front de Gauche)	14	8,38	6,47
BESSET (Europe écologie)	14	8,38	16,28
GONCALVES (De Villiers & Nihous)	13	7,78	4,80
NGUYEN (NPA)	12	7,19	4,90
BEAUPUY (Modem)	10	5,99	4,88
BOURSON (Front National)	7	4,19	6,34
FABRE (Alliance écologiste indépendante)	6	3,59	3,63
SAVRE (Lutte ouvrière)	5	2,99	1,20
BARRAT (Liste gaulliste Debout la République)	2	1,20	1,77
VERDON (Liste parti de la France)	1	0,60	?

Élus (sur 72 députés européens français) dans la région Massif-Central - Centre :

Majorité présidentielle :

Jean-Pierre Audy
Sophie Briard Auconie
Brice Hortefeux (qui décline le poste)

PS :

Henri Weber

Europe écologie :

Jean-Paul Besset

NOUVEAUX HABITANTS

- Melle ANDRINO et Mr VIDAL Benoit à Cheyssac
- Melle JOUVE Tatiana et Mr LAMPE J-François à Prunet Haut
- Mme LIVRETTE Suzanne, à Verchalles
- Mr et Mme MAGNE Roger Le Bourg
- Melle MAURIO et Mr LAFARGE Lionel à Couchal
- Mr MAURY Patrice à Cheyssac
- Melle MEYNIE Laetitia et Mr ROCHE Lionel aux Lempradets
- Mme Sandrine MOULIER et Mr JOUVE Jérôme au bourg
- Mme et Mr PAULIAC Philippe à Couchal
- Mme et Mr POLLET à Prunet-Bas
- Mme et Mr WAFAA Boof à Prunet-Bas

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous nous tenons à leur disposition pour toutes démarches utiles.



Les Lempradets

DEMOGRAPHIE

Naissances :

- le 17 mars : Ludovic MARCHE, né à Aurillac au foyer de MOHAMED Sue-Ellen et MARCHE Nicolas domiciliés au bourg
- le 03 avril : Omalie BERCHE, née à Clermont-fd au foyer de Sandrine et Frédéric BERCHE domiciliés au bourg.

Décès :

- le 19 janvier : CLARISSOU Émile
- le 08 avril : COUDERC Jean
- le 22 juin : DAUPHIN Micheline née ROUX

Samedi 11 avril 2009 : Obsèques de notre ancien Maire Monsieur COUDERC.

Jean COUDERC vient de nous quitter le 8 avril 2009 à l'âge de 80 ans.

Né le 9 mars 1929 à Laguëpie dans le Tarn et Garonne, il s'était marié avec Odette le 22 mai 1954.

*De leur union sont nés Jean-Jacques, Véronique, Laurence et Jean-François.
Ses quatre petits enfants : Sandra, Aude, Camille et Quentin étaient sa fierté.*

Il avait décidé de s'installer à VEBRET en 1982 pour profiter de sa retraite après une vie professionnelle bien remplie à EDF dans la région parisienne.

En 1989, il s'était présenté aux élections municipales avec M. Pottier et fut élu 2^{ème} adjoint.

En 1995, il avait été réélu et avait assuré les fonctions de 1^{er} adjoint jusqu'en 1998. A la suite de la démission de M. Pottier, en octobre 1998, il exerça les fonctions de Maire qu'ils a assurées jusqu'en mars 2008.

Durant l'exercice des ses mandats, il s'est investi avec ardeur pour la prospérité de sa commune en multipliant les investissements qui ont profité à la vie communale, scolaire et associative.

Sa fierté a été sa dernière réalisation : l'aménagement de la mairie en coordination avec l'agence postale afin de maintenir les services publics sur la commune.

Il avait su nouer des relations privilégiées avec les élus locaux, les administrations et services publics, le personnel communal, les enseignants, les associations et ses administrés.

Il laisse l'image d'un homme affable, plein d'humanité et de respect.

Son humour restera gravé dans nos mémoires ainsi que son accent ensoleillé.

Les conseillers municipaux, le personnel municipal, les enseignants et les associations adressent à toute sa famille et à ses amis leur profonde sympathie ainsi que leurs plus sincères condoléances.



Au fil des jours...

Janvier 2009 : Prix « Coup de cœur » pour le gîte de Montplaisir.

Chaque année depuis 4 ans, les Gîtes de France-Cantal en partenariat avec le Crédit Agricole récompense la création d'un nouvel hébergement touristique. Le prix « Coup de cœur » 2008 a été attribué aux époux Galvaing de Verchalles pour le gîte qu'ils ont aménagé au lieu-dit Montplaisir.

Ce prix tient compte de la qualité de la rénovation qui ne doit pas dénaturer le bâti mais au contraire le mettre en valeur. Un prix à la qualité pour mettre en lumière les travaux effectués, l'agencement, la décoration. Amener la modernité sans sacrifier à l'aspect rustique du bâtiment, rendre la demeure fonctionnelle et conviviale sans pour autant lui enlever son âme, pari réussi avec le projet de l'architecte Jean-Pierre Juillard dont la verrière est sans conteste l'un des éléments majeurs. Le travail de qualité réalisé par des artisans locaux ainsi que le sens de la décoration de Mme Galvaing ont aussi été des éléments déclencheurs pour l'attribution du prix « Coup de cœur ».

Ce prix d'un montant de mille euros leur a été remis par Bruno Lallias directeur du Crédit Agricole de Saignes en présence de Philippe Le Révérend, chargé de communication Crédit Agricole Cantal, du président des Gîtes de France Cantal Michel Cabanes ainsi que la directrice Solange Escure.

Le maire de la commune, Chantal Bernard a tenu à féliciter les époux Galvaing pour leur motivation à faire vivre le village de Verchalles.

En effet, cela fait 35 ans qu'ils contribuent à amener les touristes. D'abord avec le camping à la ferme puis la ferme auberge et aujourd'hui, avec les chambres d'hôtes et ce nouveau gîte agréé depuis juin 2008.

La rénovation de l'ancienne grange a nécessité 18 mois de travaux pour un montant de 175 000 € et a bénéficié des subventions suivantes : Conseil Général : 15 000 € ; Conseil régional : 3600 € ; Europe : 10 000 €.

Samedi 24 janvier 2009 : Associations et employés communaux réunis dans la bonne humeur.

Pour une première, ce fut une réussite. Ambiance conviviale et chaleureuse autour d'un bon repas où pour l'occasion, le maire Chantal Bernard et les conseillers avaient endossé le costume de serveur. Ils recevaient les membres des associations et le personnel communal. Cette initiative innovante dans la commune a mis en lumière, comme l'a souligné le maire dans son discours, le travail des associations qui contribuent à faire rayonner Vebret au sein du canton et amène de la vie dans le bourg. Occasion aussi de saluer les employés communaux qui s'activent dans l'ombre mais qui n'en demeurent pas moins des maillons essentiels au service de la commune... « Que prospérité soit le maître-mot de cette nouvelle année ». C'est ainsi que Chantal Bernard a conclu ses vœux, consciente de la tâche qui lui incombe mais bien décidée à faire vivre la commune grâce à l'aide de chacun.

Dimanche 7 juin 2009 : L'Association Sportive de Vebret en élite :

Malgré la pression l'ASV n'a pas failli et s'est imposée 3 à 1 face à Crandelles signant ainsi l'ultime victoire qui la propulse en division supérieure avec un triplé de Jérôme Giraudie qui confirme sa place de meilleur butteur de la saison.

L'ASV accède donc à l'élite plus haut niveau du district du Cantal jamais atteint par le club auparavant. Une belle performance pour ce club qui voit ses efforts et sa détermination récompensés. Si toute l'équipe est à féliciter pour sa combativité et sa motivation sans faille toute au long de la saison, il faut souligner que la solidarité qui règne au sein du club doit aussi beaucoup à son président Daniel Tournadre ainsi qu'aux dirigeants et entraîneurs qui s'investissent sans compter.

La soirée s'est terminée dans la liesse libérant ainsi la pression de cette dernière journée et tout le monde s'est retrouvé à la salle polyvalente de Vebret pour fêter la victoire. A cette occasion, la Municipalité leur a offert le champagne, heureuse de souligner les performances de son équipe locale.

Au cours de la saison, la place de meilleur butteur revient à Jérôme Giraudie avec 28 buts marqués. saison, l'ASV a remporté 16 victoires et concédé 4 nuls et 2 défaites.

CLUB DU 3° AGE « LES BRUYERES DE VEBRET » **PLANNING ET FESTIVITES EN 2009**

- * Jeudi 8 janvier : galette des rois offerte par le club suivi du pot de l'amitié.
 - * Mercredi 25 février : repas des Mamies au restaurant Le CHEYLET à APCHON avec une participation.
 - * Dimanche 1^{er} mars : Bal à 15H salle polyvalente de Vebret avec Guy Loubeyre.
 - * Jeudi 2 avril : sortie d'une journée avec repas à la ferme CARLES en Aveyron avec une participation.
 - * Lundi 4 mai : réunion d'information pour le voyage en Corse du 11 au 17 mai.
 - * Mercredi 3 juin : repas à Sauvat avec une participation.
 - * Dimanche 28 juin : Bal à 15H à la salle polyvalente de VEBRET avec GODO MUSETTE.
- * JUILLET ET AOUT : PAS D'ACTIVITES BONNES VACANCES A TOUS ET TOUTES.
- * Vendredi 4 septembre : concours de belote à la salle polyvalente de Vebret, inscription à 20H30, début du concours à 21H.
 - * Jeudi 24 septembre : repas à la salle polyvalente avec une participation.
 - * Dimanche 11 octobre : Bal à 15H salle polyvalente de Vebret avec André COUTISSON.
 - * Dimanche 6 décembre : Bal à 15H salle polyvalente avec TROMPETTE MUSETTE.
 - * Jeudi 7 décembre : Assemblée générale à la salle polyvalente de Vebret suivie d'un repas.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS **ET VICTIMES DE GUERRE**

L'Association remercie chaleureusement tous les adhérents et sympathisants de leur participation et serait reconnaissante de pouvoir augmenter l'effectif.

Le 8 mai 1945, fête de la victoire : la reconnaissance s'est effectuée par une messe en l'église d'Antignac le 9 mai, suivie du dépôt de gerbe au monument à Antignac puis à Vebret où flottaient les drapeaux des Anciens Combattants.

En date du 17 avril 2009, l'Union Fédérale des Combattants du Cantal de l'arrondissement de Mauriac-Pleaux a décerné en mairie de Mauriac la médaille de bronze à Michel MALBEC.

Monsieur EILLER, adhérent ancien combattant, nous a quitté. Les obsèques ont eu lieu le 4 juin 2009 à Vebret. L'association renouvelle ses sincères condoléances à sa famille.

L'association exprime son intérêt dans la continuité de la mémoire et solidarité pour le monde combattant et sa préoccupation de connaître enfin les dispositions qui doivent être prises pour le fonctionnement de l'amicale pour la mémoire des guerres.

Toutes suggestions seront les bienvenues.

Le Président,
René BONHOMME.

ASSOCIATION SPORTIVE DE VEBRET

L'AS Vebret a réalisé, cette saison, un exploit historique puisque la saison prochaine le club évoluera en Élite, plus haut niveau du district du Cantal.

Les deux équipes ont ainsi atteint leur objectif.

Les réservistes se maintiennent en deuxième division au terme d'une saison difficile mais où la solidarité aura permis à cette équipe de s'en sortir assez bien, L'équipe dirigée par Alain Navech termine 7ème avec 39 points en 18 matches (6 victoires, 5 nuls et 7 défaites), Engagée en Coupe des Réservistes, l'ASV termine dernière dans une poule assez relevée.

L'équipe première a vu son parcours en coupe de France s'arrêter dès le 1er tour avec une défaite à domicile face à St Paul Lacapelle (1-2), En Coupe du Cantal, les Orange et Noir ont seulement perdu en huitième de finale face à Lafeuillade, club qui évolue en Ligue d'Auvergne (1-3).

En championnat l'objectif était de faire mieux que la troisième place de l'an passé. Et les hommes de Seb Pons y sont parvenus en terminant 1er de leur poule avec 74 points en 22 matches, soit 16 victoires, 4 nuls et seulement 2 défaites. L'équipe termine aussi avec la meilleure défense et la meilleure attaque de sa poule. Pour finir le titre de Champion du Cantal vient ajouter une ligne au palmarès de l'AS Vebret, grâce à la victoire 1-0 face à Chalinargues,

L'AS Vebret remercie tous les membres du club, les supporters et les sponsors pour cette superbe saison !!!



COMITE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS

Suite à la démission de plusieurs membres, une réunion s'est déroulée au mois d'octobre.

Un nouveau bureau est mis en place :

- Président : Alain SERRE
- Vice-président : DESIR Gérard
- Trésorier : SERRE Julien
- Secrétaire : IBRY Elodie

Membres : BAZAN J-Sébastien, CHAVANON Pierre, GARDES J-Michel, JUILLARD Michel, POIGNEAU Annick, POIGNEAU Mylène, POIGNEAU Patrick, PONTY Éliane, PONTY Thibault, ROBERT Béatrice, MACINIAK Alexandre

- le 18 Janvier a eu lieu un concours de belote , 48 équipes ont participé
- le 21 mars : soirée potée auvergnate 103 convives
- le 16 mai : soirée moules frites 131 convives

- **le 11 Juillet** : Fête du pain : vide-grenier, concours de pétanque, repas dansant, vente de pains, tartes, pizza
- **le 19 Août** : Messe à **Montpigot** à 10H30

- le 29-30-31 août : Fête de la Saint-Louis

* Vendredi : 21 H Soirée disco (gratuit)

* Samedi : 14H Concours de pétanque en doublette
20 H Repas dansant avec Trompette Musette

* Dimanche : 10H30 : Messe de la St-Louis
11H00 : Jeux pour enfants
12H00 : Apéritif en chanson avec Éric Laurent
15H00 : Intervillages VEBRET contre les Pompiers de Bort-les-Orgues
17H00 : Démonstration de karaté par le karaté-club de Bort
18H00 : Groupe folklorique « les Petits Gounauds »
21H00 : Retraite aux flambeaux
21H30 : Feu d'artifice
22H00 : Spectacle de variétés avec Grégory Perrier et ses musiciens

Tous les spectacles du dimanche sont gratuits.

Un repas dansant est en préparation pour le 17 octobre.

DERNIERE MINUTE :

La municipalité rappelle que les espaces publics entretenus (espace Saint-Louis, espace vert près de la salle polyvalente) ne sont pas des « canisettes » ! Les propriétaires des chiens choisissant ces lieux pour leur confort sont priés de conduire leur animal de compagnie ailleurs (sur un endroit réservé de leur propre terrain de préférence) ou de bien vouloir ramasser les déjections. Ces lieux publics sont des espaces de jeux pour les enfants et des aires de pique-nique, ils doivent donc respecter des règles d'hygiène strictes.

Pour des économies d'énergie, nous avons mis en place expérimentalement un nouvel horaire pour l'éclairage du bourg, Couchal et Cheyssac : celui-ci s'arrête à 2 heures du matin.

JEUX

SUDOKU : 2 Grilles de Sudoku proposées par Claude Bonnot de Champassis.

Règles du sudoku

Le but du jeu est de remplir la grille de sudoku, avec des chiffres de 1 à 9. Les contraintes sont simples : un même chiffre ne peut pas être présent plusieurs fois sur la même ligne, ni sur la même colonne.

De la même façon un même chiffre ne peut être présent qu'une seule fois dans un sous-carré (3 par 3).

		3	4					9
	2			5			8	
1					6	7		
5		2						
	1			2			3	4
		6	7					3
	5			8			2	
4					9	1		

Grille 2801

6				7	3	4		
						3	5	
9			1	4				6
5		3	4	8			1	9
	2			5		6	8	
1						7		
		6	9	1	8			3
	5					9	2	
4				3		1		

Grille 2802

Solutions dans le prochain bulletin

Solutions des jeux

Solution des Grilles Sudoku du bulletin précédent.

1	9	5	2	7	8	3	4	6
7	2	6	3	4	9	5	1	8
8	4	3	5	1	6	7	9	2
3	1	4	6	9	2	8	5	7
2	5	8	1	3	7	4	6	9
6	7	9	4	8	5	1	2	3
4	8	7	9	2	1	6	3	5
5	3	2	8	6	4	9	7	1
9	6	1	7	5	3	2	8	4

Grille 2701

6	2	8	5	1	7	4	9	3
1	9	7	3	6	4	8	5	2
4	5	3	2	8	9	1	6	7
3	7	9	8	2	5	6	4	1
5	4	1	7	9	6	3	2	8
2	8	6	1	4	3	5	7	9
7	1	2	6	5	8	9	3	4
8	6	4	9	3	2	7	1	5
9	3	5	4	7	1	2	8	6

Grille 2702

MOTS CROISES :

Grille 28 (D. L.)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II								■		
III									■	
IV					■	■	■			
V									■	
VI			■			■				
VII							■			
VIII	■			■		■				■
IX							■			
X								■		

Horizontal :

- I – Selon l’origine, les troupeaux venaient paître dans ce village.
 II – Celle qui vient du Bois de Cournil (plateau de Trizac) est la plus connue sur la commune – Chinois.
 III – Accessoire pour Précieuse.
 IV – Assaini - À Paris ou à Venise.
 V – Au XVIII^e siècle, le « chêne du Roi » à Verchalles a dû l’être avec difficulté.
 VI – Avant «. fine » - Nom de la D89, il y a peu de temps – Jour de Jupiter sans son initiale.
 VII – Déforme – Connue pour sa clairette
 VIII – Ancienne voiture ou classe en maternelle – Pour un Romain, Peugeot de 1972.
 IX – Breuvage divin – Une des deux émissions de la comtoise.
 X – Etouffée - Lettre grecque

vertical :

- 1 – Très recherché dans la mode
 2 – Séjours de plusieurs mois pour le bétail.
 3 – Vraiment reconnu – Ceux de canards sont appréciés farcis (mêlangé).
 4 – Il y en a beaucoup moins maintenant à Champagnac – Secret

- 5 – Peu apprécié en société – En exemple (A l’)
 6 – Beau parleur – Extrémités de rond
 7 – Récipient désuet
 8 – Roume ou Pyrouse par exemple.
 9 – Personnel – Exquis
 10 – Amie d’Aglé à partir de mai 68. – Certificat à la Mairie ou symbole sur la paillass.

Solution dans le prochain bulletin

Solution du bulletin précédent:

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	S	U	M	E	N	A	T	■	T	B
II	E	S	■	■	O	N	A	G	R	E
III	N	U	A	N	C	E	S	■	A	L
IV	T	E	N	N	I	S	■	P	I	■
V	I	L	E	■	V	■	D	A	T	A
VI	M	■	A	M	E	N	A	G	E	R
VII	E	R	N	E	■	A	M	O	U	R
VIII	N	E	T	S	■	C	E	D	R	E
IX	T	N	I	■	M	R	■	E	S	T
X	■	E	R	I	G	E	E	S	■	E

Grille 27

- Horizontal :** I – Village ou ruisseau de la commune – Fait la satisfaction de l’élève. II – Suis le docteur – Herbe aux ânes. III – Variations – Métal. IV- Terrain en court – Rapport chiffré. V – Lieu d’esseulement – Donna l’âge VI – Rendre plus douillet. VII – Onde irlandaise – Fleuve frontière VIII – TTC - Arbre du Liban. IX – Tableau numérique interactif – Abréviation venue de l’étranger. – Lever de Râ. X – Dressées.

Vertical :

- 1 – Émotion. 2- Courant – Guide. 3 – Détruire. 4 – Etoiles – Pas à lui. 5 – Telle la cigarette – Marque anglaise. 6 – Têtus – Sa côte est réputée chez les Parisiens. 7 – Amas – Celle de cœur est importante. 8 - Pavillon asiatique. 9 – Pour améliorer l’ordinaire. 10 – Vieux beau – Décision municipale.